

Membres présents :

Edmond GELLY

Yvan CREACH

Eric ROLLAND

Géraldine GIRAUD

Bertrand LE MENESTREL

Micheline BLAMBERT

Charles DICO

Michel LAMBERTON

Frédéric VIAL-TISSOT

Nicolas IDELON

Christian MEUNIER

Patrick VIALLE

Absents : Jean-Marie MORTEMOUSQUE ; Astrid JEYMOND ; Peggy MOREL ;
Laurence ROBERJOT ; Leila GARCIA

Pouvoirs :

Jean Marie MORTEMOUSQUE → Edmond GELLY

Leila GARCIA → Christian MEUNEIR

Astrid JEYMOND → Géraldine GIRAUD.

Compte rendu

1 - Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Soumis à l'appréciation du conseil municipal par le Maire, le compte rendu de la séance du 25 septembre est approuvé à l'unanimité.

2 -Aide à l'installation du Docteur Chirila

Le Maire rappelle la position du conseil municipal énoncée par délibération en ces termes lors de la réunion du 25 septembre :

Le Conseil municipal :

- **EMET un avis de principe favorable à une aide financière pour l'installation à Saint Romans du Docteur Sorin CHIRILA.**
- **CHARGE le Maire de reprendre contact avec le Docteur CHETAIL pour revoir le montant et la répartition des aides à l'installation et le Percepteur pour convenir des modalités de versement de ces aides, dispositions qui seront présentées à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.**

Edmond GELLY précise qu'après s'être entretenu avec Martine CHETAIL et le Docteur Maurice CHETAIL, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) mais aussi à plusieurs reprises avec Monsieur CHAMBON, Percepteur, afin que la procédure et les documents nécessaires au versement de l'aide à l'installation du Docteur Sorin CHIRILA soient établis en toute légalité.

De ces entretiens, les modifications des aides sont les suivantes :

1. L'aide pour l'acquisition du matériel et des équipements laissés à disposition du Docteur CHIRILA par le Docteur CHETAIL a été ramenée de 10 000 € à 5 000 €.
2. L'aide au paiement des quatre premiers mois de loyer du cabinet médical a été supprimé (2 000 €)

Les aides à l'installation apportées au Docteur CHIRILA sont les suivantes :

La contribution financière de la commune est constituée sous la forme d'une **avance remboursable** permettant au Docteur CHIRILA de faire face aux premières dépenses liées à son installation sur la commune.

- Il s'agit des aides pour son installation
 - le déménagement : **2 000 €**
 - l'acquisition des équipements et matériels du cabinet médical : **5 000 €**
 - l'acquisition des matériels et équipements nécessaires au foyer : **2 000 €**
- et pour ses premiers mois d'exercice :
 - le paiement des 4 premiers mois du logement privé : **1 500 €**
 - la vie quotidienne : **1 000 €**

Les documents demandés par le Percepteur :

- Engagement écrit du Docteur Chirila à exercer à Saint Romans **pendant 3 ans** qui précise également son inscription à l'ordre des Médecins de l'Isère. (**Engagement reçu**)
- Délibération du Conseil municipal détaillant les aides apportées par la commune et les modalités d'attribution.
- Signature d'une convention à établir entre le Docteur CHIRILA et la commune de Saint Romans.
- Cette convention sera jointe à la délibération qui sera transmise en Préfecture pour authentification.

Installation du Docteur CHIRILA

- Le Docteur CHIRILA est inscrit au tableau de l'ordre des Médecins de l'Isère sous le N° 38/10127 - RPPS 10100518074.
- Il s'est engagé par écrit à exercer pendant une durée de 3 ans sur Saint Romans.
- Un appartement lui est réservé dans le village de Saint-Romans
- Il est prévu que le Docteur arrive le 30 octobre prochain où il sera accueilli par le Maire, Micheline BLAMBERT, Martine et Maurice CHETAIL.
- Il prendra son service le Lundi 4 novembre 2013
- Le Docteur CHETAIL l'accompagnera au minimum pendant un mois.

Suite à cette présentation, le Maire procède à la lecture de la convention précisant dans le détail toutes les modalités d'attribution et de remboursement des aides de la commune.

Il y a presque unanimité des membres présents du Conseil municipal pour accepter les modalités de versement et de remboursement des aides de la commune énoncées dans la convention.

Nicolas IDELON propose l'ajout d'un paragraphe à la convention, demandant au Docteur CHIRILA de fournir à la commune le récapitulatif des principales dépenses faites et des sommes versées au titre des aides à son installation.

Après avis favorable unanime du Conseil municipal, le Maire précise que ce paragraphe sera rajouté dans la convention. (Convention ci-jointe)

Bertrand LE MENESTREL conteste la nécessité de décider dans l'urgence d'aider à l'installation d'un successeur pour le Docteur CHETAIL pour deux raisons :

- 1) La présence d'un docteur à Saint Romans se justifie uniquement pour les jeunes enfants et "*les vieux dont je fais partie*", les autres patients pouvant consulter ailleurs
- 2) L'urgence n'existe pas actuellement, et ne peut en tous cas interdire de rassembler tous les éléments indispensables à la prise de décision.

D'autre part, il insiste sur le fait que la commune ayant accepté de financer la reprise du matériel du Docteur CHETAIL par le Docteur CHIRILA, elle doit avoir connaissance du contrat qui lie ces deux parties. Document que le Maire aurait demandé à l'Ordre des Médecins de l'Isère.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un contrat privé et qu'au cours de ses nombreux entretiens aucune demande ne lui a été faite en ce sens, tant de la part du Percepteur que de l'Agence Régionale de la Santé (Madame Angélique GRANGE référent de l'ARS pour l'installation des médecins dans le cadre du Pacte Territoire Santé)

La position de Bertrand Le Menestrel a été précisée par son courriel du 4 novembre

"Bertrand Le Menestrel estime que les explications données par M. le Maire sont très insuffisantes, ce qu'aucune urgence au surplus ne peut justifier. Elles ne permettent pas de savoir si la cession de clientèle se déroulera en toute légalité. Il rappelle notamment que la Commune, qu'elle le veuille ou non, doit s'intéresser au contrat entre les deux médecins, même s'il s'agit d'un contrat entre particuliers, pour la simple raison qu'elle est appelée à financer une partie de cette cession. Il vote donc contre la contribution de la Commune à l'installation du Docteur Chirila, et attend du maire des justifications exhaustives.

Par ailleurs, il est clair que M. le Maire n'a pas étudié avec le soin requis le dossier du remplacement du Dr Chetail. Nous ignorons par exemple s'il y a beaucoup de St Romains dans sa clientèle, et si ceux qui lui sont fidèles ne sont pas surtout des jeunes enfants et des personnes âgées."

La délibération ci-dessous précisant le dispositif d'aide à l'installation d'un médecin généraliste à Saint Romans est présentée à l'approbation du Conseil municipal par le Maire :

DISPOSITIF D'AIDE A L'INSTALLATION D'UN MEDECIN GENERALISTE

Edmond GELLY, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'afin d'aider le Docteur **Sorin CHIRILA** dans son installation, tant sur le plan professionnel que privé, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'aides qui sera l'objet d'une convention passé entre **la commune** et le Docteur **Sorin CHIRILA**.

Le Maire présente alors les aides apportées par la commune de Saint Romans, les modalités d'attribution et de remboursement inscrits dans la convention sachant que le Docteur **Sorin CHIRILA** est **inscrit au tableau de l'ordre des Médecins de l'Isère sous le N° 38/10127 ; N° RPPS 10100518074** et qu'il s'est engagé à exercer **pendant une durée de 3 ans à Saint Romans**.

Les aides à l'installation :

- Aide pour le déménagement : **2 000 €**
- Aide pour la vie quotidienne : **1 000 €**
- Aide pour l'acquisition des équipements et matériels du cabinet médical : **5 000 €**
- Aide pour l'acquisition des matériels et équipements nécessaires au foyer : **2 000 €**
- Aide pour le paiement des 4 premiers mois du logement privé : **1 500 €**

Modalités de remboursement prévues par la convention :

- Le remboursement des sommes avancées au Docteur Sorin CHIRILA interviendra à partir du 5^{ème} mois d'activité professionnelle.
- Le remboursement se fera à raison de **20 échéances mensuelles égales** dont le montant sera fixé à **5% du de la somme totale due**.
- Le Docteur Sorin CHIRILA pourra aussi, à sa demande et dans la mesure des ses capacités financières, procéder au remboursement anticipé des sommes dues.

Entendu les propositions du Maire énoncées ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des suffrages exprimés moins un avis défavorable, le projet de convention relative au dispositif d'aide à l'installation du Docteur **Sorin CHIRILA**
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

3 - Plan Local d'urbanisme (PLU)

Yvan CREACH, rappelle que suite à l'arrêt de l'activité de Madame FARGIER, Urbaniste initialement chargée par le Conseil municipal de la **révision du PLU**, sur les Conseil des services de l'Etat approuvés en commission d'urbanisme, il sera procédé au lancement d'une consultation en fin d'année 2013, dont l'objectif sera de désigner un nouvel urbaniste pour finaliser la procédure engagée.

Le choix de cet urbaniste sera laissé au nouveau conseil municipal qui sera installé en début d'année 2014.

Yvan CREACH rappelle également que les études complémentaires énoncées ci-dessous sont un préalable nécessaire à la poursuite de la procédure de mise en révision du PLU.

Etudes complémentaires en cours

1 - Cartographie des aléas naturels prévisibles et zonage des risques

- Marché initialement attribué à GEOLITHE mais annulé pour erreur matérielle.

2 - Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et intégration du volet eaux pluviales

- Marché attribué à ALP'ETUDES par délibération du Conseil municipal (Etude en cours)

4 - Questions et informations diverses

4.1 - Travaux bâtiment école primaire

Le Maire fait part au Conseil municipal de ses inquiétudes au sujet de l'entreprise STPR de Voreppe attributaire du marché de travaux pour les **lots 10 (peintures intérieures)** et **11 (façades et peintures extérieures)** vu que le responsable du chantier de St Romans ne s'est pas présentée aux dernières réunions hebdomadaires et ce malgré les relances appuyées de l'architecte et la mise en demeure d'entreprendre les travaux dans les délais prévus.

Nouvelles informations suite à la réunion de chantier du jeudi 17 octobre à 9 heures

Enfin, lors de cette réunion, étaient présent, le responsable du chantier accompagné du gérant de la Société STPR qui se sont engagés à engager les travaux de peintures intérieures et ceux des façades avec la présence de deux équipes et le personnel en nombre suffisant pour rattraper au maximum le temps perdu.

4.2 - Stage de Paul Meunier au service technique communal

Pour faire suite à la demande écrite de Christian MEUNIER, père de Paul, scolarisé pour la deuxième année à la Maison Familiale et Rurale de Chatte, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'accueil au sein du service technique communal du jeune Paul MEUNIER, pour un stage non rémunéré du 06 janvier 2014 au 11 avril 2014.

4.3 - Carte communale de Beauvoir en Royans

Suite à la demande formulée par la Commune de Beauvoir en Royans, le Conseil municipal par délibération émet un avis favorable au projet de carte communale présenté par cette commune voisine.

4.3 - Classe découverte Montagne-Musique pour les CP/CE1 et les CE1/CE2

Micheline BLAMBERT présente au Conseil municipal les différentes aides formulées par les enseignants pour leurs activités périscolaires qui se présentent ainsi :

Du lundi 24 mars au mercredi 26 mars à Autrans au centre Montagne et Musique en Vercors sur le thème "musique et nature, faune et flore".

Le coût est de **179 euros par enfant** et le nombre d'élèves est de **41**.

- **Subvention demandée : 1 435 €**

Projet voile - vélo à St Raphaël pour les CE2 : 23 élèves

Le projet est axé autour de l'apprentissage et la découverte de l'optimiste (petit bateau à voile) en 4 demi-journées à St Raphaël, au centre des Myrtes.

La classe partirait le lundi matin 26 mai 2014 de la gare TGV (rdv avec les parents à la gare TGV de Valence) et rentrerait le vendredi soir 30 mai 2014 (récupération des élèves en gare TGV).

Durée : 5 jours, 4 nuits.

Déplacement Hébergement-centre de voile en vélos (4 accompagnateurs adultes)

Le transport des vélos en train s'avérant contraignant, un loueur local livrera les vélos sur place.

Projet interdisciplinaire: la classe travaillera pendant la semaine sur l'écocitoyenneté, la découverte et la protection de la faune et de la flore en milieu marin ainsi que tous les autres domaines étudiés en amont ou en aval de cette classe transplantée.

Une réunion du sou des écoles le 25 octobre déterminera la subvention accordée pour ce projet
2 actions sont lancées au sein de la classe pour aider au financement : une vente de calendrier (vendu 5€) et une vente de sacs de courses (vendu 4€). Cela rapportera environ 800€. Le coût final par famille est évalué aux environs de 120€ selon les subventions accordées.

- **Subvention demandée : 1 840 €**

Projet aviron classe de CM2 en mai 2014 : 22 élèves

6 séances dont une d'initiation en classe et 5 sur la base nautique de St-Nazaire.

Mr Cogne (ou Mme Poulat) concède une séance piscine de sa classe aux CM2 pour l'agrément obligatoire des enfants en milieu aquatique.

Projet financé par les familles et le sou des écoles. La demande de subvention porte sur le transport classe-base nautique

Coût du transport des 5 déplacements : 300 € (5 x 60€).

- **Subvention demandée : 300 € pour le transport.**

- **Total des subventions accordées pour les 3 projets : 3 575 €**

Entendu l'énoncé des activités périscolaires et les demandes de financement, le Conseil municipal, par délibération, émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 3 575 € à verser au Sou des écoles.

5.1 : Dates des prochaines réunions

- Jeudi 24 octobre à 11 heures au groupe scolaire : réunion de chantier spéciale pour les élus.
- Mardi 12 novembre à 18 heures : AG SICTOM SUD GRESIVAUDAN
- Mercredi 13 novembre à 18 heures EPIC Muée de l'eau
- Mardi 19 novembre à 20 heures : Conseil municipal.
- Mercredi 20 novembre à 20 heures : commission des finances
- Mercredi 27 novembre à 18 h 30 : comité syndical SIEPIA
- Mercredi 4 décembre à 18 h 30 : réunion du Conseil municipal (budget)
- Mercredi 11 décembre à 18 heures : Conseil communautaire CCBI.

La séance achevée, Nicolas IDELON invite le conseil municipal et les personnes présentes à la réunion, à fêter la naissance de Prune sa troisième fille.

A Saint-Romans le 08 novembre 2013.

Le Maire :
E.GELLY